



Montréal, 29 octobre 2019

Communiqué de presse

Partager

Tweeter

## Des informations erronées véhiculées par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes

Hydro-Québec tient à rectifier les faits à la suite de la diffusion d'informations erronées par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI).

D'abord, il est complètement irréaliste d'affirmer qu'il y aurait une baisse de tarifs de 4,9 % sans l'adoption du projet de loi 34.

Si ce n'était de la remise à la clientèle de 500 millions de dollars prévue par le projet de loi 34, Hydro-Québec aurait demandé à la Régie de l'énergie de lui accorder une hausse d'environ 2 % pour l'année tarifaire débutant le 1<sup>er</sup> avril 2020, soit environ le taux d'inflation. À noter que la plus importante baisse tarifaire jamais accordée par le Régie de l'énergie a été de 0,4 %.

L'analyse voulant qu'Hydro-Québec se dirige vers l'accumulation d'un trop-perçu de 624 millions de dollars pour 2020-2021 est erronée. Celle-ci ne tient pas compte de la remise de 500 millions de dollars prévue par le projet de loi 34.

Il est regrettable que de telles informations aient été communiquées aux PME du Québec. Celles-ci ont ainsi été privées d'une information de qualité pour se positionner face au projet de loi.

**Pour information :**

Hydro-Québec  
514-289-5005